

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2454**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chargé d'affaires Europe - Asie

Nouvel intitulé : Chargé d'affaires Europe - Asie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut supérieur de gestion Asie-Pacifique (ISUGA)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'ISUGA

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

312t Négociation et vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le champ d'intervention du chargé d'affaires Europe-Asie comporte quatre activités principales : 1. Participer à la conception et l'organisation de la stratégie commerciale, la mettre en œuvre

2. Manager une équipe

3. Coordonner et participer à l'action commerciale

4. Administrer la stratégie et la gestion commerciale.

Les activités impliqueront la définition d'une politique import-export ou d'une structure de représentation à l'étranger et plus particulièrement dans l'espace asiatique.

COMPETENCES OU CAPACITES ATTESTEES : - Maîtrise d'une langue asiatique dans le cadre des affaires

- Maîtrise des méthodes de définition d'une politique commerciale

- Connaissance du marché et de l'environnement économique international d'une entreprise

- Connaissance de la culture d'affaire de la Chine ou du Japon

- Connaissance des méthodes de prospections et de négociations

- Maîtrise de l'outil informatique et des outils de gestion

- Capacité à constituer une équipe multiculturelle et à l'animer

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le chargé d'affaires Europe-Asie est un salarié expatrié occupant les fonctions de chef de produit, responsable de zone Asie-Pacifique, responsable import/export, acheteur, responsable d'un bureau de représentation ou d'une filiale.

Types d'emploi accessibles : emplois de niveau cadre liés au commerce extérieur à l'import-export avec la zone Asie-Pacifique (Chine, Japon, Inde, Asie du sud-est) : chef de produit, acheteur, responsable de zone, responsable import ou export, responsable d'une petite structure (bureau de représentation, en Asie succursale ou filiale).

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte cinq composantes :

1 - Composante de stratégie commerciale : définition d'une politique commerciale, connaissance des produits et des services (étude de cas, rédaction d'un rapport et examens écrits)

2 - Composante de management (exercices pratiques, étude de cas, examens écrits et oraux)

3 - Composante d'action commerciale : conception d'un plan d'action commerciale, prospection de marché, veille concurrentielle (études de cas, examens écrits, mise en situation réelle, jeux de rôle en groupes)

4 - Composante d'administration de stratégie commerciale : gestion commerciale, gestion administrative, gestion budgétaire (études de cas, examens écrits)

5 - Composante de langue asiatique (chinois ou japonais) et de culture d'affaire d'Asie : géopolitique, civilisation économie, environnement commercial... (examens écrits et oraux)

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	40% de formateurs, 60% de professionnels
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		40% de formateurs, 60% de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 6 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 20 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.isuga.fr>

Lieu(x) de certification :

ISUGA 1, avenue de la Plage de Gueux

Creac'h Gwen

29000 Quimper

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Chargé d'affaires Europe - Asie](#)